

# Conseil Municipal du mardi 1° mars 2011

## Compte rendu

	<u>exposé</u>	<u>décision</u>
<b>Finances :</b>		
- assainissement :		
- Compte administratif 2010	Commentaire : pour l'emprunt, l'annuité est de 61 000 € et les recettes de redevance sont de 75 000 € donc un autofinancement annuel de 14 000€ + les taxes de raccordement et l'excédent au 01.01.2011 de 78 697 €	Voir document en fin de compte rendu
- compte de gestion 2010 du Trésorier		
- budget primitif 2011		
- assainissement :		
- Compte administratif 2010	Commentaire : pour l'emprunt, l'annuité est de 17 040 € et la vente d'énergie de 23 000 € donc un excédent annuel de 6 000 € qui doit rester affecté à ce budget pour l'instant	Voir document en fin de compte rendu
- compte de gestion 2010 du Trésorier		
- budget primitif 2011		
- personnel communal :		
- recrutement, pour un contrat de 6 mois, d'un agent aux services techniques en CUI-CAE aux nouvelles conditions d'aides de l'Etat c'est-à-dire 70 % du coût horaire du SMIC sur 20 heures par semaine. Le coût net mensuel pour la Commune serait de 1 100 € pour un temps complet		Accord
- Modification des quotas et de poste : Modification des quotas de promotion des agents techniques principaux de 1° classe pour permettre la création d'un grade d'Agent de Maitrise Territorial. Coût mensuel pour la Commune : 15 €		accord
<b>Eclairage public :</b>		
Depuis octobre 2007, la maintenance de l'éclairage public est assuré par la société ETDE. Par courrier recommandé du 11 février 2011, ce contrat a été rompu. Le syndicat Départemental d'Energie 35 propose une adhésion au service de maintenance de l'éclairage public avec les prestations principales suivantes :		accord
- une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux ;		
- un remplacement complet des sources lumineuses sur la durée du marché (4 ans);		
- un entretien curatif en cas de panne ;		
- un état des lieux cartographié du patrimoine ;		
- un rapport annuel comprenant des préconisations ;		
- des conseils individualisés sur la gestion de l'éclairage et le matériel installé.		
Le coût est de 20 € par point lumineux (valeur 2010). Actuellement, il est de 21.15 € (valeur 2007). Les éclairages de Noël et du stade ne sont pas compris dans la proposition du SDE.		
<b>SIBS – Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon :</b>		
Extension du périmètre du syndicat sur 7 communes :		accord
- en Ille et vilaine : Forges la Forêt		
- En Mayenne : Senonnes et Congrier		
- en Loire Atlantique : Rougé – Villepot – Noyal sur Brutz et Ruffigné		
Cette extension permettrait d'inclure les 37 communes du bassin versant du Semnon dans le programme pluriannuel d'actions dont l'objectif est "le bon état écologique" du Semnon		
<b>Bâtiments communaux :</b>		
- Valider le projet Pact Arim pour la rénovation de l'ancienne mairie au 28 rue de la Gare et l'aménagement en 6 logements. Cette opération est destinée à maintenir le patrimoine communal et à augmenter l'offre de logements sur la Commune		Un représentant du PACT ARIM doit venir présenter projet plus en détail ainsi que son financement.

- Mise a disposition du logement 1 place de la Courbe à l'association "l'Atelier"  
- réflexion sur l'aide aux associations : mise à disposition de salle, subventions....  
Un débat s'engage sur ces deux points qui sont confondus sur le fond, avec les interrogations suivantes :

- D'un point de vue général :
  - responsabilité en cas de mise à disposition ou de location : quelle différence?
  - en cas d'accueil de public, qui est responsable?
  - comment définir le "vrai" bénévolat
  - Christian TAURAND, sculpteur, a demandé à louer le logement du 3 rue du camping (ex Simone Tardif)
- spécifiquement pour l'association "l'atelier" :
  - but de l'association :
    - organisation de stages
    - lieu d'expositions et de programmations
    - lieu de rencontre avec des artistes
    - Pas de création d'emploi
  - demande de l'association :
    - mise à disposition gratuite
    - frais (eau, électricité...) à sa charge
  - travaux à envisager :
    - pose d'un escalier intérieur
    - mise aux normes "même sommaire" de l'installation électrique

Décision :  
- pas de mise à disposition gratuite  
- location avec un loyer de 100 € par 8 voix (contre 7 voix à 150 €).

**Recensement** : chiffre provisoire : 3 041 habitants donc:

- 2679 au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- 2860 au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- 3041 au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Vu pour information

**La Pierre - Blanche** : aucune réaction de l'UGECAM ni de l'ARS mais beaucoup de soutien des autres communes contactées (canton de Guichen - Pipriac et Maure de Bretagne)

Vu pour information

**Informations diverses** :

**Pierre DANO**

- projet de ZAD : le Préfet a refusé le projet de Zone d'Aménagement Différé en argumentant son refus par des obstacles juridiques (compatibilité avec le SCOT du Pays des Vallons de Vilaine, surface déjà constructible...). La SADIV a été contactée pour éventuellement lui confier une mission de montage du dossier
- rencontre avec l'UGECAM. La décision semble irrévocable et l'UGECAM propriétaire de toute le site de la Pierre Blanche (88 891 m<sup>2</sup>) aurait envisagé un "reclassement" du site : centre spécialisé pour handicapés...
- intercommunalité : les adjoints disponibles ont rencontré Didier NOUYOU, Maire de Bourgbarré et vice président de Rennes Métropole le samedi 26 février 2011, pour lui demander son ressenti par rapport à Rennes Métropole. Didier NOUYOU était adjoint et est maire depuis 2001. La Commune de Bourgbarré a adhéré en 2005. L'adhésion s'est passée très calmement de la part des habitants, seules deux entreprises ont manifesté leur mécontentement mais on peu de temps après demandé des aides pour se développer à la communauté.
  - L'état d'esprit des conseils communautaires est totalement différente de ce qui peut être lu dans la presse et Didier Nouyou invite les élus bourgcomptoises à assister à un conseil (prochain le jeudi 31 mars à 20h30mn) et il n'a pas l'impression d'être un pion au milieu d'une grande assemblée.
  - Rennes Métropole met à la disposition des communes des structures juridiques qualifiées pour les aider dans leurs démarches d'urbanisme notamment (ZAC...)

Le sentiment des adjoints présents est mitigé mais il en ressort que pour une commune que veut "consommer", (l'uniformité est très importante : P.L.H....) la communauté de Rennes Métropole est adaptée, mais par contre l'adhésion à une communauté des communes qui se situerait entre Rennes Métropole et Acsor pourrait être souhaitable

**Yannick LEGOURD** : Prochaine commission des finances le lundi 28 mars à 20 heures à la mairie. Ordre du jour provisoire : finaliser le budget communal 2011  
Suite à un article paru dans la presse et à des ragots entendus par lui-même, Yannick LEGOURD précise que les finances de la Commune ne sont pas mauvaises mais sont saines et tendues et qu'il est souhaitable de communiquer dans ce sens.  
La prospective faite courant 2008 et 2009 avec la Trésorerie mais être revue pour intégrer les données non connues lors de son élaboration

**Annick HOUGUET** :

- restaurant scolaire : La Ligue de l'Enseignement a rendu un audit provisoire pour le restaurant scolaire et a rencontré quelques élus vendredi 25 février. Le document va être à revoir en commission.
- le projet de micro-crèche est complètement privé et il faudra spécifier dans l'acte de vente du

- terrain que celui-ci est destiné à la construction d'un bâtiment pour une micro-crèche
- centre de loisirs : pour l'ouverture la dernière semaine d'août, le sondage réalisé laisse entrevoir très peu d'inscrit (environ 5) et le centre ne sera donc pas ouvert. Par contre il serait souhaitable de contacter une commune limitrophe (Guichen refuse systématiquement) pour lui demander si elle peut accueillir des enfants bourgcomptois.
  - groupe scolaire :
    - les malfaçons ne sont pas reprises à ce jour et une nouvelle réunion est programmée avec le cabinet de contrôle (Dekra) pour les problèmes de ravalement.
    - Les autres malfaçons devraient être reprises la semaine du 7 au 11 mars.
    - pour la résine sous le préau, la Commune ne prendra pas en charge le coût supplémentaire et éventuellement cette résine va être supprimée du marché et mise en place par les services techniques.

**Michel BACHELOT :** Travaux qui seraient dans la salle polyvalente :  
- rideaux de séparation dans la petite salle : 3 000 €  
- volets extérieurs aux fenêtres de la grande salle : 3 000 € (ce jour des excréments ont été trouvés sur des chaises et sur le parquet, les fermetures des fenêtres devenant défectueuses.

**Léon BONBOIS :**  
- les 3 mars à 20h30 mn : réunion pour la programmation de l'Art en Fête  
  
- le 19 mai : réunion avec les associations. Heure à définir : un agent de Groupama se propose d'intervenir pendant environ 30 mn pour rappeler aux associations leurs obligations envers les assurances.

**Anne MENS :** Suite à la dernière journée de championnat de badminton perturbée par le décès du père de Jean François QUERE et grand père de Thomas et Mathias, les sportifs ont fait preuve d'abnégation. Anne demande si un courrier de soutien pourrait être envoyé aux joueurs pour les assurer du soutien de la Commune. Réponse : oui

**Philippe DE CARVILLE :** Philippe demande que l'engagement, qui n'a pas fait l'objet d'une délibération, pris lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février et non porté au dernier compte rendu soit noté sur celui-ci : lors d'une prochaine modification du PLU, le règlement de la zone N va être modifié pour lever toute ambiguïté par rapport à l'utilisation agricole des sols.

**Annaïg PLANTEC :** Annaïg fait part de son étonnement d'avoir appris par la presse qu'elle avait été désignée lors de la dernière réunion pour composer le groupe de travail mis en place pour l'élaboration du Plan communal de sauvegarde

**BUDGET ASSAINISSEMENT  
COMpte ADMINISTRATIF 2010 - BUDGET PRIMITIF 2011**

**INVESTISSEMENT**

Articles	Libellés	Budget 2010	réalisé 2010	R.A.R. 2010	BP 2011	total BP 2011
<b>DEPENSES</b>		<b>377 347</b>	<b>297 265.59</b>	<b>72 735</b>	<b>139 406</b>	<b>212 141</b>
001	Déficit des exercices antérieurs	39 045	39 044.47		63 335	63 335
1391	subvention d'investissement	183 624	183 624.25			0
1641	remboursement de capital	35 900	35 881.00		37 091	37 091
2313-12	extensions et réhabilitation diverses (provisions)	84 000	14 168.52	69 831	38 980	(1) 108 811
2313-13	travaux - station	21 000	19 095.98	1 904		1 904
2762	recupération de T.V.A.	13 778	5 451.37	1 000		1 000
<b>RECETTES</b>		<b>377 347</b>	<b>233 571.46</b>	<b>0</b>	<b>175 049</b>	<b>175 049</b>
002	excédent des exercices antérieurs	0				0
1068	réserves diverses	39 045	39 044.47		136 069	136 069
2313	recupération de T.V.A.	13 778	5 451.37			0
2762	recupération de TVA	13 778	5 451.37			0
	Amortissement :					0
2812	terrains (lagunes)	2 635	2 634.81			0
2813	constructions (station)	80 490	80 489.60			0
2815	réseaux	100 500	100 499.84			0
005	autofinancement	127 122			38 980	38 980
	<b>Résultat</b>	<b>0</b>	<b>(-) 63 694.13</b>	<b>(-) 72 735</b>	<b>35 643</b>	<b>(-) 37 092</b>

**EXPLOITATION**

Articles	Libellés	budget 2010	réalisé 2010	RAR 2010	BP 2011	BP 2011
<b>DEPENSES</b>		<b>336 846</b>	<b>209 432.15</b>	<b>0</b>	<b>63 870</b>	<b>63 870</b>
615	entretien et réparations	0				0
6226	honoraires (Mage)	1 000	710.40		1 000	1 000
6611	intérêts des emprunts	25 100	25 097.50		23 890	23 890
681	dotation aux amortissements	183 624	183 624.25			0
023	autofinancement des investissements	127 122			38 980	38 980
<b>RECETTES</b>		<b>336 846</b>	<b>351 823.89</b>	<b>0</b>	<b>100 962</b>	<b>100 962</b>
704	taxe de raccordement à l'égout	15 000	20 020.00		20 000	20 000
704	participation des nouveaux raccordés	0				0
70611	redevance d'assainissement	75 000	86 656.66		75 000	75 000
758	redevance pollution	1 700				0
777	quote part des subventions d'investissement	183 624	183 624.25			0
002	excédent des exercices antérieurs	61 522	61 522.98		5 962	5 962
						0
<b>Résultat de fonctionnement sur l'année</b>		<b>0</b>	<b>142 391.74</b>	<b>0</b>	<b>37 092</b>	<b>37 092</b>
<b>Résultat global</b>		<b>0</b>	<b>78 697.61</b>	<b>(-) 72 735</b>	<b>72 735</b>	<b>0</b>

(1) cette somme de 108 811 € est le disponible de ce budget assainissement pour réaliser divers travaux notamment le financement des travaux de réhabilitation de la rue de la Courbe et de la rue de la Gare (entre la rue de Pléchatel et la rue de la Morandière) et l'extension de la Maison du Brochet

**Affectation des résultats:**

- excédent de fonctionnement :	142 391.74
- déficit d'investissement :	(-) 63 694.13
- déficit des restes à réaliser :	(-) 72 735.00
- Mis en réserve d'investissement :	(-) 136 429.13
- affecter en excédent de fonctionnement :	5 962.61

